



Saint-Prex, le 31 août 2017/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 30 août 2017, le Conseil communal de Saint-Prex a pris la décision suivante:

- d'assermenter M. Juan Carlos Landrove en qualité de conseiller communal.

Conformément à l'article 107 de la LEDP, cette décision ne peut faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal